



RAPPORT D'ANALYSE DES CANDIDATURES

OBJET :

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA RECYCLERIE CŒUR VENDÉE

Envoi de la publicité : mercredi 21 juin 2023

Réception des plis : lundi 21 août 2023 avant 12H30

Observations : 10 dossiers téléchargés sur la plate-forme de dématérialisation.
1 pli réceptionné dans le délai imparti.

**DATE DE LA COMMISSION DSP D'ADMISSION DES CANDIDATURES :
Le lundi 4 septembre 2023 à 9h00**

1. CONTEXTE :

En 2023, les trois EPCI de La Roche-sur-Yon Agglomération, la Communauté de Communes Vie et Boulogne et la Communauté de Communes du Pays des Achards, ont décidé de collaborer dans le cadre du futur contrat encadrant l'exploitation du service de Recyclerie Cœur Vendée.

Un groupement d'autorités concédantes en application des articles L. 3112 1 et suivants du Code de la commande publique a été créé entre les trois EPCI, désignant La Roche-sur-Yon Agglomération comme coordonnateur, ayant pour objet l' « *Exploitation de la Recyclerie Cœur Vendée* ».

Ce groupement a pour objectif la mise en place d'un contrat de concession de service public au sens des dispositions des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriale et de la Troisième partie du code de la commande publique (articles L. 3000-1 à L. 3428-1), qui a pour objet de confier à un concessionnaire l'ensemble des missions concourant à la gestion et l'exploitation de la Recyclerie Cœur Vendée.

Dans les conditions prévues par l'article L.3113-2 du code de la commande publique, le contrat de concession sera réservé à des structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L. 5132-4 du code du travail, ou des structures équivalentes.

Ainsi, l'avis de concession a été envoyé le 19 juin 2023 au JOUE/ BOAMP, puis publié le 21 juin 2023 sur le site internet (<http://www.larochesuryon.fr>) et sur la plate-forme de dématérialisation (<https://www.marches-securises.fr>) de La Roche-sur-Yon Agglomération. La date de réception des candidatures et des offres était fixée au 21 août 2023 à 12h30.

Une seule candidature a été déposée dans le délai, il est procédé à l'analyse de la candidature suivante :

- Candidat : Groupement ENVIE ERG / Les Chantiers du Réemploi

Suite à une première analyse de la candidature, des éléments étaient absents ou à régulariser. Deux demandes ont été transmises au candidat le 25 août 2023 pour un retour le 28 août 2023 avant 12H30. Le candidat a répondu dans les délais.

Conformément à l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, la commission de délégation de service public du coordonnateur se réunit le 4 septembre 2023 pour analyser les dossiers de candidature et dresser la liste des candidats admis à présenter une offre.

2. ANALYSE :

Contenu de la candidature (cf. Règlement de consultation, Article 5.1)	CANDIDAT 1		
	ENVIE ERG / Les chantiers du réemploi		
	Documents transmis par le candidat	Première Analyse	Analyse après demande complémentaire
Formulaire DC1 (lettre de candidature - désignation du mandataire par ses cotraitants)	La pièce transmise par le candidat est le formulaire DC1 complété.	Le DC1 ne mentionne pas l'établissement secondaire qui aura la charge de la réalisation de la délégation (ENVIE ERG 85, SIRET 883 017 246 000 41). Le candidat doit ajouter ces mentions au DC1 A régulariser	Le DC1 mentionne l'établissement secondaire qui aura la charge de la réalisation de la délégation. Pièce conforme
Formulaire DC2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement)	Les pièces transmises par le candidat sont : - DC2 ENVIE ERG - DC2 Les Chantiers du réemploi	Le DC2 doit distinguer le siège social (ENVIE ERG) de l'établissement en charge de la réalisation de la délégation (ENVIE ERG 85). Le document doit faire mention de l'établissement ENVIE ERG 85 qui exécutera la prestation ainsi que de son adresse postale et numéro de SIRET. A régulariser	Le DC2 distingue les deux établissements. Pièce conforme
Attestation sur l'honneur justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusion des procédures de passation des contrats de concession visés aux articles L. 3123-1 à L. 3123-5 du CCP	Les documents transmis par le candidat sont : - Attestation sur l'honneur ENVIE ERG - Attestation sur l'honneur les Chantiers du réemploi	Pièces conformes	

<p>Document permettant de justifier qu'il remplit les conditions requises en application des articles L. 3113-2 et R. 3113-1 du CCP pour participer à la présente consultation tendant à l'attribution d'une concession réservée</p>	<p>Les documents transmis par le candidat sont les conventions DDETS pour ENVIE ERG 85 et DDETS pour les Chantiers du réemploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Convention annuelle EI 085 22 0003 (année 2022) - Convention pluriannuelle 085 01/01/20 ACI 00008 (prend effet à compter du 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022) 	<p>Les conventions transmises sont applicables jusque décembre 2022. Le candidat doit transmettre les conventions pour l'année en cours (2023). Dans le cas où ces conventions ne seraient pas disponibles le candidat doit le justifier en cours de régularisation.</p> <p style="text-align: center;">A régulariser.</p>	<p>Les Conventions à jour ont été transmises. Date de validité du 01/01/2023 au 31/12/2025 pour les deux entités.</p> <p style="text-align: center;">Pièces conformes</p>
<p>Déclaration indiquant ses effectifs moyens annuels et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années</p>	<p>Les données transmises par le candidat sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ENVIE ERG : <ul style="list-style-type: none"> ○ Effectif total 2020 (en ETP) : 55,92 ○ Encadrement 2020 (en ETP) : 17,81 ○ Effectif total 2021 (en ETP) : 56,56 ○ Encadrement 2021 (en ETP) : 15,42 ○ Effectif total 2022 (en ETP) : 59 ○ Encadrement 2022 (en ETP) : 20 • Les Chantiers du Réemploi : <ul style="list-style-type: none"> ○ Effectif total 2020 (en ETP) : 12,5 ○ Encadrement 2020 (en ETP) : 4 ○ Effectif total 2021 (en ETP) : 17,23 ○ Encadrement 2021 (en ETP) : 4,8 ○ Effectif total 2022 (en ETP) : 16,9 ○ Encadrement 2022 (en ETP) : 4,8 	<p>Les effectifs d'ENVIE ERG et des Chantiers du réemploi sont adéquat avec les tonnages à prendre en charge par la recyclerie. Le ratio d'encadrement paraît plus important qu'à l'usage mais se justifie par l'activité d'insertion qui nécessite un tel encadrement.</p> <p>En outre, les données transmises pour l'activité d'ENVIE ERG concerne l'activité au global. Des demandes de précision sur les effectifs concernant l'établissement secondaire ENVIE ERG qui aura en charge l'exécution de la prestation peuvent être demandée au candidat.</p> <p style="text-align: center;">A préciser en négociation</p>	
<p>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique détenus pour la réalisation de contrats de même nature</p>	<p>Les éléments transmis au stade de candidatures sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ENVIE ERG : <ul style="list-style-type: none"> ○ Camion hayon 20m3 ○ Caisse et logiciel de caisse ○ Rayonnages de présentation ○ Outils électroportatifs ○ Outils de manutention • Les chantiers du réemploi : <ul style="list-style-type: none"> ○ Transpalettes 	<p>Le matériel associé aux activités de formation et pédagogie ne sont pas mentionnés dans la candidature. Toutefois, ces premières informations concernant l'outillage, le matériel et l'équipement technique pour la réalisation de la prestation sont conformes aux attentes en stade de candidature. Des précisions pourront être attendues au stade de l'analyse des offres le cas échéants.</p> <p style="text-align: center;">Pièces conformes</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pèse palettes ○ Logiciel de traçabilité des flux ○ 2 caissons maritimes pour du stockage saisonnier ○ Racks de stockage ○ Gerbeur électrique ○ Outillage électroportatif ○ Outillage manuel 		
<p>Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé</p>	<p>Les informations transmises au stade de candidatures sont les suivantes :</p> <p><i>Données de Trait d'Union en charge de l'exploitation de la recyclerie jusqu'en 2021 transmises à titre indicatif</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● 2020 (Trait d'Union) <ul style="list-style-type: none"> ○ Exploitation de la Recyclerie de La Roche sur Yon <ul style="list-style-type: none"> ▪ Destinataire public : La Roche sur Yon Agglomération, La Communauté de Communes du Pays des Achards, La Communauté de Communes Vie et Boulogne ▪ Montant : 126 148€ ○ Exploitation de la Recyclerie Vendée Grand Littoral <ul style="list-style-type: none"> ▪ Destinataire public : Communauté de Communes Vendée Grand Littoral ▪ Montant : 98 427€ ● 2021 : (Trait d'Union) <ul style="list-style-type: none"> ○ Exploitation de la Recyclerie Cœur Vendée <ul style="list-style-type: none"> ▪ Destinataire public : La Roche sur Yon Agglomération, La Communauté de Communes du Pays des Achards, La Communauté de Communes Vie et Boulogne ▪ Montant : 186 540€ ○ Exploitation de la Recyclerie Vendée Grand Littoral <ul style="list-style-type: none"> ▪ Destinataire public : Communauté de Communes Vendée Grand Littoral ▪ Montant : 118 112€ ● 2022 : ENVIE ERG <ul style="list-style-type: none"> ○ Exploitation de la Recyclerie Cœur Vendée <ul style="list-style-type: none"> ▪ Destinataire public : La Roche sur Yon Agglomération, La Communauté de Communes du Pays des Achards, La Communauté de Communes Vie et Boulogne ▪ Montant : 276 753€ (objets du réemploi) + 197 297€ (électroménagers) 	<p>Les informations transmises concernant les services fournis par ENVIE ERG au cours des trois dernières années confirment l'adéquation des références d'ENVIE ERG avec les prestations attendues relatives à l'exploitation de la Recyclerie Cœur Vendée.</p> <p>Les principaux services fournis au cours des trois dernières années par les Chantiers du Réemploi ne sont pas décrits dans la candidature. Il est demandé au candidat de préciser ces éléments.</p> <p style="text-align: center;">A régulariser</p>	<p>La liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années par les Chantiers du Réemploi a bien été fournie. Ces références sont en adéquations avec la prestation attendues dans le cadre de la procédure.</p> <p style="text-align: center;">Pièces conformes</p>

- Exploitation de la Recyclerie Vendée Grand Littoral
 - Destinataire public : Communauté de Communes Vendée Grand Littoral
 - Montant : 156 247€
- 2020 (Les Chantiers du réemploi)
 - Exploitation de la Recyclerie de La Roche sur Yon
 - Destinataire public : La Roche sur Yon Agglomération, La Communauté de Communes du Pays des Achards, La Communauté de Communes Vie et Boulogne
 - Montant : 354 391€ (76 148€ de CA, 198 244€ subventions et 80 000€ marché)
 - Exploitation de la Recyclerie Vendée Grand Littoral
 - Destinataire public : Communauté de Communes Vendée Grand Littoral
 - Montant : 252 189€ (30 555€ de CA, 152 110€ subventions et 69 724€ marché)
 - Exploitation de la Matériauthèque
 - Destinataire public : Communauté de Communes Pays de Mortagne
 - Montant : 50 445€ subventions
- 2021 (Les Chantiers du réemploi)
 - Exploitation de la Recyclerie de La Roche sur Yon
 - Destinataire public : La Roche sur Yon Agglomération, La Communauté de Communes du Pays des Achards, La Communauté de Communes Vie et Boulogne
 - Montant : 389 411€ (90 894€ de CA, 214 748€ subventions et 50 000€ marché)
 - Exploitation de la Recyclerie Vendée Grand Littoral
 - Destinataire public : Communauté de Communes Vendée Grand Littoral
 - Montant : 235 146€ (34 976€ de CA, 150 447€ subventions et 49 723€ marché)
 - Exploitation de la Matériauthèque
 - Destinataire public : Communauté de Communes Pays de Mortagne

- Montant : 214 379€ (20 759€ de CA, 139 620€ subventions et 54 000€ marché)
- 2022 (Les Chantiers du réemploi)
 - Exploitation de la Recyclerie de La Roche sur Yon
 - Destinataire public : La Roche sur Yon Agglomération, La Communauté de Communes du Pays des Achards, La Communauté de Communes Vie et Boulogne
 - Montant : 418 612€ (145 522€ de CA, 221 302€ subventions et 50 000€ marché)
 - Exploitation de la Recyclerie Vendée Grand Littoral
 - Destinataire public : Communauté de Communes Vendée Grand Littoral
 - Montant : 268 916€ (66 122€ de CA, 163 071€ subventions et 39 723€ marché)
 - Exploitation de la Matériauthèque
 - Destinataire public : Communauté de Communes Pays de Mortagne
 - Montant : 229 735€ (77 290€ de CA, 113 445€ subventions et 39 000€ marché)

Déclaration concernant son chiffre d'affaires global et, le cas échéant, son chiffre d'affaires pour le domaine d'activité faisant l'objet du contrat de concession, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de sa date de création ou son début d'activité, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles

Les données transmises par le candidat sont les suivantes (cf. "Conditions relatives aux capacités et aptitudes" pour ENVIE ERG et DC2 pour les Chantiers du réemploi) :

- 2020
 - Chiffre d'affaires global ENVIE ERG : 2 050 000€
 - Chiffre d'affaires global CDR : 112 998€
- 2021 :
 - Chiffre d'affaires global ENVIE ERG : 2 544 000€
 - Chiffre d'affaires global CDR : 146 629€
- 2022 :
 - Chiffre d'affaires global ENVIE ERG : 3 003 000€
 - Chiffre d'affaires pour le domaine d'activité concerné d'ENVIE ERG: 433 000€
 - Chiffre d'affaires global CDR : 288 934€

Selon l'observatoire des ressourceries et recycleries, les ventes réemploi des Ressourceries et Recycleries représentent 41,7 millions d'€, soit 238201€ par structure et 145148€ par magasin. Les chiffre d'affaires d'ENVIE ERG et des Chantiers du réemploi sont en adéquation avec ces ordres de grandeurs.

Pièces conformes.

Assurance des risques professionnels pertinents	Les documents transmis par le candidat sont : <ul style="list-style-type: none"> - Les Chantiers du réemploi : CONTRAT MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE 10831097304 (incendie- explosion - risques divers, évènements climatiques, dégâts des eaux, bris de glaces, vol et détériorations) - ENVIE ERG : Responsabilité civile de l'entreprise 	Les documents transmis constituent la preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents tels que demandés au règlement de consultation au stade de la candidature. Ces documents sont suffisants au stade de la candidature. <p style="text-align: center;">Pièces conformes</p>
Documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à l'engager	Les documents transmis par le candidat sont : <ul style="list-style-type: none"> - La Délégation de pouvoirs Envie ERG à Tommy EON - Délégation de pouvoirs CDR à Tommy EON 	<p style="text-align: center;">Pièces conformes</p>
Attestation sur l'honneur justifiant que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et aptitude sont exacts.	Les documents transmis par le candidat sont : <ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l'honneur - Envie ERG - Attestation sur l'honneur - Les Chantiers du réemploi 	<p style="text-align: center;">Pièces conformes</p>
Attestation sur l'honneur justifiant qu'il respecte l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail	Les documents transmis par le candidat sont : <ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l'honneur - Envie ERG - Attestation sur l'honneur - Les Chantiers du réemploi 	<p style="text-align: center;">Pièces conformes</p>
Tout document qu'il jugera utile pour justifier de son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public	Données de chiffres d'affaires de Trait d'Union liés à l'exploitation de la Recyclerie en 2020 et 2021 <p>Divers engagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accueil des usagers sur le site pour les dons, pour les ventes ou pour toute activité du service public seront assurés dans le respect strict de l'égalité des usagers. Aucun avantage ni aucune majoration ne seront consentis. Chaque usager sera traité de la même manière, dans le respect du service public. - L'ensemble de l'activité sera maintenu aux horaires prévus dans le contrat de concession. Les organisations des structures (ENVIE ERG et Chantiers 	Les engagements transmis relèvent de l'offre et non de la candidature. La transmission de document justifiant de l'aptitude du candidat à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public étant facultative selon le règlement de consultation, l'absence de tel document ne remet pas en cause la recevabilité de la candidature. <p style="text-align: center;">Pièce conforme</p>

du Réemploi) permettront d'absorber en toute circonstance, les pics d'affluence, les augmentations d'activité, autre...

- Les prix de ventes et conditions de dons sont affichés sur site, appliqués à tous sans discrimination et non négociables.

3. CONCLUSION :

Compte-tenu de l'ensemble des éléments de candidature analysés, il est proposé aux membres de la Commission de constater que le candidat suivant présente les garanties professionnelles et financières suffisantes au regard du projet, qu'il remplit les conditions requises en applications des articles L. 3113-2 et R. 3113-3 du CCP pour participer à la présente consultation rendant à l'attribution d'une concession réservée, qu'il respecte l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et dispose de l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant ce service.

Il est proposé aux membres de la Commission d'admettre le candidat suivant :

- **Groupement ENVIE ERG / Les Chantiers du Réemploi à poursuivre la procédure de consultation.**